



**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 7/2024**

**SÉANCE DU MERCREDI 17 AVRIL 2024**

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le Mardi 9 Avril 2024)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 4)

**Présents :** Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean-Luc BOHL, Michel DUMONT, Bertrand DUVAL, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

**Absents excusés :**

Odile JACOB-VARLET	(pouvoir donné à Lucien VETSCH)
Antoine DORR	(pouvoir donné à Pierre MUEL)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Bernard STAUDT	(pouvoir donné à Bertrand DUVAL)
Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Frédéric NAVROT, Roger PEULTIER	

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE : MARCHE DE PRESTATION ARTISTIQUE MP2023-09B : REALISATION D'UNE FRESQUE DECORATIVE SUR LE RESERVOIR DE BLORY**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'une consultation a été engagée en vue de la réalisation d'une fresque sur le réservoir de Blory, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, selon une procédure de concours.

Cette consultation a été lancée le 22 décembre 2023 pour une remise des candidatures fixée au 17 janvier 2024 à 12H00 pour une première partie de sélection afin de désigner les 5 candidats admis à concourir.

Les candidats admis à concourir ont été sollicités le 08 février 2024 pour remettre au plus tard leur offre le 18 mars 2024.

Les membres du jury de concours se sont réunis les 26 mars à 09H00 et 09 avril 2024 à 8h30 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen du respect de la ligne budgétaire, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- de retenir la candidature de Boris VEYRET, artiste peintre (SIRET : 79389343900026) pour un montant de 48 950 € HT
- d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché
- d'autoriser la directrice à verser aux candidats admis à concourir mais non sélectionnés, une indemnisation de 1500 € HT sur présentation d'une facture

## MOTION

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis du jury de concours en date du 9 avril 2024,

**RETIENT** la candidature de Boris VEYRET, artiste peintre (SIRET : 79389343900026) pour un montant de 48 950 € HT ;

**AUTORISE** la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché ;

**AUTORISE** la Directrice à verser aux candidats admis à concourir mais non sélectionnés, une indemnisation de 1500 € HT sur présentation d'une facture.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 17 avril 2024,

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink, followed by an official circular stamp. The stamp contains the text 'RÉGIE DE L'EAU DE L'EUROMETROPOLE DE METZ' around the perimeter.

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.